



Commune de Kilstett
Département du Bas-Rhin
République française

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 FEVRIER 2021

Le Conseil municipal s'est réuni jeudi 11 février 2021 à 19h30, sous la présidence du Maire, Francis LAAS, pour prendre les décisions suivantes :

1° Budget 2021 : approbation des crédits reportés de 2020

Des dépenses d'investissement comme des travaux, des achats et des marchés publics qui ont été lancés ou signés en 2020 et qui ne sont pas achevés ou réceptionnés seront à payer en 2021.

Le conseil municipal, à l'unanimité, Approuve le report des crédits d'investissements 2020 en 2021

2° Tarifs de location des salles municipales

Le conseil municipal, à l'unanimité, Approuve les tarifs de location des salles communales pour l'année 2021

3° Ecole : Subvention projet pédagogique école du cirque

L'école élémentaire souhaite initier les enfants de la classe de CE2 aux arts du cirque en avril 2021. Le projet pédagogique concerne la classe de CE2 qui compte 25 élèves.

Le conseil municipal, à l'unanimité, Approuve le versement d'une subvention de 500 € à la coopérative scolaire de l'école élémentaire au titre du soutien au projet pédagogique

4° Achat des terrains rue de Mai à Ageprim

La commune souhaite élargir la rue de Mai et réaliser des travaux de voirie. Pour cet élargissement il est nécessaire de faire l'acquisition des terrains appartenant à la société AGEPRIM qui longent la rue actuelle.

La contenance des différentes parcelles représente une surface d'environ 1.60 are. Il est proposé de fixer le prix d'acquisition à 3060 € l'are.

Le conseil municipal, à l'unanimité, Approuve l'acquisition par la commune des parcelles référencées section 8 n° 201, 203, 205, 207 et 209 d'une contenance de 1, 60 ares appartenant à AGEPRIM.

5° DETR 2021 : demande de subvention éclairage à leds rue de l'Etang

Il est proposé d'équiper la rue de l'Etang de nouveaux candélabres à leds afin de réaliser des économies d'énergie et de supprimer d'anciens candélabres à lampes à sodium énergivores.

Cette opération peut bénéficier du fonds de soutien de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2021 dans la catégorie des investissements pour la transition énergétique /écologique.

Le conseil municipal, à l'unanimité, Approuve l'opération d'équipement de candélabres à leds dans la rue de l'Etang pour un montant approximatif de 15 638.00 € HT et Autorise M le Maire à solliciter la participation de la DETR 2021 et signer tous les documents afférents à cette demande.

6°Fibre optique : approbation convention d'occupation du domaine public avec Rosace pour la mise place d'un sous répartiteur (SRO).

Dans la cadre du déploiement de la fibre optique pour le très haut débit, la commune de KILSTETT doit autoriser la société ROSACE à implanter 1 SRO (sous répartiteur) sur le domaine public de la commune. Cette occupation sera formalisée par 1 convention d'occupation du domaine public non routier.

Le conseil municipal, à l'unanimité, AUTORISE M le Maire à signer la convention d'implantation avec la société ROSACE d'un sous répartiteur optique sur la parcelle appartenant la commune rue du Lieutenant de Bettignies

7°Création d'un conseil municipal des Jeunes à Kilstett

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du conseil municipal le souhait de créer un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ). Le CMJ a pour mission d'initier les jeunes habitants de Kilstett à la vie politique réelle et de collecter les idées et initiatives émanant de l'ensemble des enfants et des jeunes. Ils seront intégrés à la vie protocolaire de la commune et invités aux cérémonies officielles comme les conseillers municipaux adulte.

Ils pourront notamment recueillir les besoins et les attentes des jeunes, en proposant différents projets notamment dans les domaines du sport, des aménagements, de l'environnement, de la culture, de la formation ou encore des relations intergénérationnelles.

Vu la convention Internationale des Droits de l'Enfant,

Vu la Charte Européenne sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale

Vu l'article L2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission Affaires scolaires, jeunesse et aires de jeux,

Considérant la volonté de construire une instance de participation par, pour et avec les jeunes, leur permettant de prendre part aux débats portant sur des sujets structurants de la commune et concernant l'ensemble des jeunes Kilstettois.

Considérant que le Conseil Municipal des jeunes offrira un espace de parole favorisant l'émancipation des jeunes en encourageant l'émergence d'actions d'intérêt général dans un processus de concertation,

M le Maire propose la mise en place d'un Conseil Municipal des Jeunes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Approuve la création d'un Conseil municipal des Jeunes à Kilstett

8°Création de postes d'emplois saisonniers :

Le conseil municipal, à l'unanimité, Approuve la création de 10 postes d'Adjoint Technique de 2^{ème} Classe non titulaire à temps complet pour faire face à un besoin saisonnier de juin à septembre 2021

9°ZA :Projet cabinet SCHMITT : Convention de rétrocession voirie et réseaux lotissement « Parc d'activités du Ried »

Le conseil municipal, à l'unanimité, Approuve la convention de rétrocession des voies et équipements du lotissement « Parc d'Activités du Ried » à la commune par le lotisseur SAS JC SCHMITT

10° :AMIRAL: Convention de rétrocession des réseaux lotissement Osterfeld

Le conseil municipal, à l'unanimité, Approuve la convention de rétrocession des voies et équipements du lotissement Osterfeld à la commune par la société AMIRAL

Le Maire

Francis LAAS